CENTRE SÉCURITÉ RADE, ZONE DE BAIGNADE ET RENATURATION

Etudes test pour pool de mandataires

Rapport

POST TENEBRAS LUX

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département du territoire
Office cantonal des bâtiments
Office cantonal de l'eau

VILLE DE GENÈVE

Études test pour pool de mandataires

Centre sécurité rade, zone de baignade et renaturation

RAPPORT DE L’ÉTUDE TEST

Juillet 2025

LE MOT DU PRÉSIDENT

À la différence du concours d'architecture ou d'urbanisme classique, l'étude test n'est pas une compétition. Elle repose sur une démarche exploratoire, où plusieurs équipes travaillent en parallèle entre elles et en dialogue constant avec les collectivités, les services ou les associations concernées. Ce cadre permet non seulement d'approfondir les questions d'urbanisme, mais aussi de faire émerger des solutions inattendues.

L'absence de compétition en vue de l'attribution d'un mandat offre l'avantage de s'affranchir des règles contraignantes de l'anonymat, d'inviter éventuellement des parties prenantes en cours du processus, de partager et de discuter plusieurs variantes d'hypothèses, dans un travail d'intelligences coopérantes à l'élaboration du projet.

Bien plus qu'un outil technique, l'étude test devient alors un levier de gouvernance, une méthode pour construire collectivement un projet urbain, en intégrant dès le début les attentes des parties prenantes et les contraintes du contexte. En cela, elle diffère fondamentalement des démarches où la participation intervient trop tard, une fois les décisions déjà prises.

Le succès de ce type de procédure repose sur un changement de posture. Plutôt que de chercher un compromis résultant de rapports de force, elle réunit l'ensemble des acteurs afin de faire émerger une solution en participant collectivement à l'élaboration d'un projet. Elle suppose davantage d'écoute, plus de va-et-vient, mais elle permet d'aboutir à des solutions plus solides, plus légitimes et souvent plus inventives.

S'agissant d'élaborer les lignes directrices du réaménagement du secteur du Jet d'eau, des quais et du futur centre de sécurité de la rade, ce processus a permis d'élargir le périmètre de réflexion, pour aboutir à une clarification des usages, tant pour le plan d'eau que sur la terre ferme.

Francesco Della Casa
Président du jury

TABLE DES MATIERES

	LE MOT DU PRÉSIDENT	5
1	PREAMBULE	9
2	ENJEUX	9
2.1	ENJEUX DU CSR	9
2.2	ENJEUX DES ESPACES DE BAIGNADE	9
2.3	ENJEUX DE L'ESPACE DE RENATURATION	10
3	PROCEDURE RETENUE	10
4	ORGANISATEUR	10
5	COLLEGE D'EXPERTS	10
6	PERIMETRE	13
7	ELEMENTS MAJEURS DU CAHIER DES CHARGES	14
7.1	SYNTHÈSE	14
8	PHASE SELECTIVE	14
8.1	EQUIPES RETENUES	15
9	INDEMNITÉS	15
10	CALENDRIER	15
11	DEROULEMENT DE L'ETUDE TEST	17
11.1	DIALOGUE INITIAL	17
11.2	DIALOGUE INTERMÉDIAIRE	19
11.3	DIALOGUE FINAL	25
11.4	WORKSHOP SUPPLÉMENTAIRE	33
12	LIVRABLES FINAUX	35
13	CONCLUSION ET SUITE DES PLANIFICATIONS	35
14	LA PAROLE AUX EQUIPES	43
14.1	VOGT LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG - DANIEL ZAMARBIDE SARL – ECOTEC - SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE	43
14.2	URBANITÉ(S) SA - DREIER FRENZEL - STRUCTURAME SA -CERA SA	43
14.3	LE LABORATOIRE D'ARCHITECTURE - SIMOND DURAND ARCHITECTE - VIRIDIS ENVIRONNEMENT SÀRL - BUILD CONSEILS	43

DEMARCHE

1 PREAMBULE

L'aménagement de la rade de Genève est un processus en constante évolution, marqué par des transformations significatives visant à renforcer son attractivité et son accessibilité. La réalisation de la plage des Eaux-Vives et du nouveau port a amorcé un mouvement de réorganisation des activités lacustres, facilitant à la fois le déplacement de certaines infrastructures et l'ouverture de nouveaux espaces publics au bord de l'eau. Cette dynamique se poursuit aujourd'hui avec le déménagement des cabanes de pêcheurs, des entreprises lacustres et des chantiers navals, la modernisation du centre de sécurité et le développement d'infrastructures dédiées à la baignade.

Dans ce contexte, la présente étude test s'inscrit dans une démarche exploratoire visant à repenser une partie du secteur entourant l'un des symboles majeurs de Genève : le Jet d'eau. Ce monument, dont la singularité réside dans la fusion permanente de l'eau et de l'air, influence profondément son environnement immédiat et les usages qui peuvent s'y développer.

L'objectif de cette étude est d'établir les principes et orientations qui guideront la requalification de ce site emblématique, en prenant en compte ses multiples interactions avec le paysage urbain et lacustre. À travers une approche sensible et prospective, il s'agit d'imaginer un cadre cohérent et harmonieux pour l'évolution de cet espace, en conciliant mise en valeur patrimoniale, accessibilité et nouveaux usages.

2 ENJEUX

Au préalable, dans le cadre de la gestion de la rade, l'office cantonal des bâtiments (OCBA) a mené une étude de faisabilité approfondie sur la construction d'un nouveau centre de sécurité de la rade (CSR). Cette étude faisait suite au constat que le poste actuel ne répond plus aux besoins opérationnels ni aux normes en vigueur. De plus, l'augmentation des effectifs rend nécessaire un agrandissement des locaux et permet aussi un regroupement avec la Capitainerie.

En parallèle, la Ville de Genève, en coordination avec l'office cantonal de l'eau (OCEau), améliore et augmente les accès à l'eau pour la population, ainsi que la renaturation d'une partie du lac aux abords de la promenade du Jet d'eau.

L'étude test a pris en compte la répartition foncière du site, la partie lacustre relevant du domaine public cantonal et la partie des quais du domaine public communal.

L'objectif de cette étude était d'obtenir une vision cohérente et intégrée d'un secteur à forts enjeux, qu'ils soient patrimoniaux, environnementaux ou sécuritaires. Cette analyse a permis d'établir une image directrice, base essentielle pour engager les prochaines étapes du projet, notamment en matière d'études détaillées et de mise en œuvre.

2.1 Enjeux du CSR

Bien qu'initialement souhaitée, l'étude n'a pas abouti à la proposition d'idées suffisantes pour l'enveloppe du bâtiment, mais elle a permis de réinterroger les différentes perspectives et d'évaluer l'impact du futur CSR sur le paysage, tant depuis le quai haut que depuis le quai bas, le petit lac et le Jardin Anglais.

Par ailleurs, l'étude a révélé l'opportunité d'intégrer un programme public (sanitaires/vestiaires) au projet, afin de répondre aux besoins de la population. Cette réflexion ouvre la voie à un aménagement qui, tout en assurant les fonctions du CSR, pourrait également proposer un usage complémentaire bénéfique aux usagères et usagers du site.

2.2 Enjeux des espaces de baignade

L'objectif de l'étude était de définir les principes d'aménagement d'une zone de baignade en s'assurant qu'elle soit située dans un secteur calme, protégée des

vagues de bise et bénéficiant d'un bon renouvellement d'eau.

L'étude a démontré la possibilité d'adopter une approche progressive, en intégrant un phasage et des tests d'implantation des bains flottants provisoires existants, afin d'éviter de figer immédiatement l'aménagement définitif. Cette flexibilité permet d'adapter les interventions en fonction des retours d'expérience et des usages observés.

Par ailleurs, l'étude a mis en évidence la faisabilité de plusieurs zones de baignade distinctes. Elle a également souligné que le type de baignade influe sur l'aménagement et sa localisation. Ainsi, une baignade libre, comme celle de la plage des Eaux-Vives, implique des caractéristiques différentes par rapport à une baignade protégée, nécessitant des infrastructures spécifiques pour garantir la sécurité des usagères et des usagers.

2.3 Enjeux de l'espace de renaturation

L'étude a permis de définir les grands principes de renaturation ainsi que leur localisation, en veillant à concilier les objectifs environnementaux avec les autres usages du site. Ces aménagements s'intègrent dans une logique de réemploi et de préservation du patrimoine tout en répondant aux besoins du CSR et des espaces de baignade.

Les zones renaturées favoriseront l'installation de milieux naturels sur les rives du lac Léman tout en maintenant les fonctionnalités essentielles du site. L'organisation spatiale garantit ainsi le bon fonctionnement des infrastructures du CSR, notamment l'accessibilité aux bateaux, l'utilisation de la grue et de l'épuisoir, ainsi que la cohabitation harmonieuse avec les espaces de baignade.

Enfin, les aménagements naturels seront pensés de manière à limiter l'accès direct depuis la berge afin de préserver la faune et ses habitats. Ils seront accompagnés de mesures constructives assurant la sécurité des baigneuses et baigneurs et des promeneuses et promeneurs sur l'ensemble du périmètre étudié, en appliquant les normes et recommandations en vigueur.

3 PROCEDURE RETENUE

Afin de répondre aux trois enjeux majeurs du projet – le CSR, l'espace de baignade et la renaturation – dans un contexte particulièrement complexe, l'organisateur a opté pour une étude test fondée sur le document SIA 142i-604f Planification test. Cette approche, avec présélection d'un pool de mandataires, a permis de confronter les idées des équipes en charge du traitement (ci-après équipes), de favoriser les échanges avec le collège d'experts et d'élaborer une image directrice cohérente pour le périmètre.

Le processus s'est avéré essentiel pour stimuler une diversité de propositions et éviter un travail en silos. Il a favorisé une dynamique itérative où les réflexions ont évolué en fonction des résultats intermédiaires. Ainsi, dans un premier temps, chaque équipe a développé sa propre vision du site. Puis, en fin de processus, une convergence des approches a été sollicitée, demandant aux équipes de concilier leurs propositions tout en mettant en évidence certaines divergences.

Ce mode de travail a également permis de questionner l'échelle initialement définie dans le cahier des charges. L'étude a démontré la nécessité d'élargir cette échelle pour une meilleure compréhension du site et de ses interactions avec son environnement. Cette flexibilité a contribué à une vision plus intégrée du projet, assurant une prise en compte optimisée des différentes contraintes et opportunités du territoire.

4 ORGANISATEUR

L'OCBA, l'OCEau et la Ville de Genève ont été les initiatrices et initiateurs et les organisatrices et organisateurs de la présente procédure.

La préparation et le suivi de la procédure été conduite par le bureau M&R conseils projets immobiliers SA.

5 COLLEGE D'EXPERTS

L'étude test s'est distinguée par la constitution d'un collège d'experts particulièrement diversifié, rassemblant un large éventail d'actrices et d'acteurs et de compétences afin d'assurer une approche globale et transversale du projet.

Ce collège a réuni à la fois des représentantes et représentants et institutionnelles et institutionnels des principales instances concernées – OCBA, OCEau et Ville de Genève – et des spécialistes issus de divers domaines afin de garantir une expertise complète.

Ainsi, le collège a intégré des professionnelles et professionnels et des représentantes et représentants des politiques publiques concernées dans les domaines de l'architecture, l'ingénierie civile, l'ingénierie environnementale, l'architecture paysagère, le patrimoine et la sécurité permettant d'évaluer les propositions sous différents prismes et d'assurer une cohérence entre les enjeux bâtis, paysagers, patrimoniaux et environnementaux.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la prise en compte des usagères et usagers et de la société civile. Le collège comprenait des utilisatrices directes et utilisateurs directs du site, ainsi que des représentantes et représentants d'associations concernées par le projet, notamment en lien avec la préservation du patrimoine lacustre, l'environnement et les usages récréatifs du lac.

Cette composition élargie a permis un dialogue constructif, confrontant enjeux techniques, attentes institutionnelles et aspirations citoyennes. Elle a également contribué à enrichir la réflexion en intégrant des perspectives variées, essentielles à l'élaboration d'une image directrice équilibrée et partagée pour le périmètre étudié.

La composition du collège d'expert était la suivante :

Président du collège d'experts :

M. Francesco Della Casa, architecte cantonal, DT

Membres :

M. Franck Pidoux, directeur service aménagement des eaux et pêche, OCEau, DT

Mme Céline Papasavvas, cheffe de projets, OCBA, DT

M. Cedric Vincent, chef de service du domaine public lacustre et de la Capitainerie (SDPLC), OCEau, DT

M. Pierre Robyr, chef de projet au département du territoire

M. Cyrille Dutheil, lieutenant, responsable de la brigade de la navigation, Police, DIN

M. Patrick Mollard, architecte EPFL, directeur SMS, OPS, DT

M. Thomas Lebedinsky, directeur, département de la sécurité et des sports, Ville de Genève

M. Nicolas Betty, chef du service aménagement génie civil et mobilité, Ville de Genève

M. Gilles Doessegger, adjoint de direction, service de l'urbanisme, Ville de Genève

M. Pierre Tourvieille, conseiller en conservation, unité conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève

M. Marco Rampini, architecte paysagiste, Atelier Descombes Rampini

Mme Barbara Tirone, architecte, a-architectes sàrl

M. Yves Bach, ingénieur civil, EDMS

M. François Gerber, ingénieur environnement, Biotec Biologie appliquée SA

Suppléants :

M. Benoit Bouthinon, adjoint de direction, service aménagement, génie civil et mobilité, Ville de Genève

Mme Winnie Covo, responsable de politique publique, département de la sécurité et des sports, Ville de Genève

Mme Martalicia Schnell, cheffe de projets, OCBA, DT

M. Johann Renaud, Sergent-Major, remplaçant du chef de brigade, Police, DIN

M. François Beetschen, ingénieur, OCEau, DT

M. François Joss, architecte, a-architectes sàrl

M. Rudolfo Pardal, ingénieur civil, EDMS

M. Richard Fulop, architecte paysagiste, Atelier Descombes Rampini

Mme Noémie Sakkal, architecte M.Sc.A, conservatrice et directrice adjointe SMS, OPS, DT

Spécialistes-conseils :

M. André Tonneti, Responsable de l'unité Eau potable Electricité-Electronique, SIG

Mme Arielle Cordonnier, ingénieure, OCEau, DT

Mme Mélanie Cordier, ingénieur environnement, SERMA

M. Julian Hindle, Ingénieur sécurité, ORQUAL S.A

M. Adrien Bonny, association pour la sauvegarde du Léman (ASL)

Mme Géraldine Gavillet, groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG)

Mme Namira Benfriha Raki, Handicap Architecture Urbanisme (HAU)

M. Pierre Dupanloup, association des propriétaires de bateaux

Mme Giovanna Fanni, commission des ports

Les associations qui ont décliné l'invitation ou n'ont pas participé sont les suivantes :

WWF

Pro Natura Genève

Patrimoine Genève

Fédération des sociétés de pêches genevoises (FSPG)

Pilote de la procédure :

M. Blaise Lambercy, AMO, MR conseils projets immobiliers SA

M. Louis Rochaix, AMO, MR conseils projets immobiliers SA

6 PERIMETRE

Comme énoncé précédemment, l'échelle du périmètre a été adaptée entre la publication du cahier des charges et le dialogue intermédiaire.

Le périmètre imaginé lors du cahier des charges était le suivant :

Figure 2 : périmètre initial du projet. Source : SITG

Le périmètre élargi à la suite du dialogue intermédiaire :

Figure 3 (en page 13) : périmètre élargi. Source : SITG

7 ELEMENTS MAJEURS DU CAHIER DES CHARGES

7.1 Synthèse

Outre les éléments déjà énoncés dans les enjeux (voir chapitre 2), le cahier des charges demandait de prendre en compte plusieurs thématiques essentielles pour garantir un aménagement de qualité, cohérent avec les enjeux paysagers, patrimoniaux, environnementaux et techniques du site.

Il convenait de préserver les dégagements visuels en respectant les servitudes de vue existantes, notamment en limitant la hauteur et l'implantation des équipements afin de préserver les vues pour les usagères et les usagers et les panoramas depuis les propriétés riveraines.

En matière de sécurité, il était attendu d'intégrer des mesures destinées à prévenir les risques liés à la baignade, aux conflits d'usages entre promeneuses et promeneurs, baigneuses et baigneurs et services techniques, ainsi qu'aux conditions lacustres. Des dispositifs tels que garde-corps, rampes d'accès, zones délimitées et systèmes d'alerte devaient être prévus.

L'intégration paysagère devait s'appuyer sur les objectifs fédéraux et cantonaux de protection du site (ISOS et plan de site) en proposant un plan d'aménagement accompagné d'un argumentaire démontrant la cohérence des interventions avec les valeurs patrimoniales du lieu.

Sur le plan environnemental, le projet devait éviter au maximum les atteintes au milieu naturel, notamment lacustre, et proposer des mesures de compensation, idéalement en lien avec une zone de renaturation permettant une amélioration écologique globale.

Les matériaux choisis pour les équipements de baignade devaient garantir une durabilité optimale, avec un entretien réduit.

Le réemploi des enrochements présents sur le site était fortement encouragé, dans une logique d'économie circulaire et de réduction de l'empreinte environnementale.

Les aménagements devaient garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), y compris un accès sécurisé au lac. L'accès des véhicules motorisés devait être restreint aux services de sécurité et ayants droit, sans possibilité de stationnement.

Un phasage des travaux devait être proposé pour limiter les perturbations des équipements existants (par exemple : grue des Eaux-Vives) ainsi que pour les usagères et usagers et les riveraines et riverains, en anticipant les impacts liés au bruit, à la poussière, aux fermetures d'accès et au trafic.

Les interactions avec les projets connexes en cours (aménagements urbains, manifestations, projets techniques) devaient être intégrées à la planification afin d'assurer une coordination efficace.

Enfin, le rendu final devait permettre une première estimation du budget global, qui devait être chiffrée par le maître d'ouvrage à l'issue de l'étude test.

8 PHASE SELECTIVE

Dans le cadre de la phase sélective, le collège d'experts a évalué les dossiers de candidature sur la base de 3 critères principaux :

1. Compréhension de la problématique et motivation 50%

2. Organisation et références du candidat (mandataires) : 40%

3. Organisation de l'équipe mise à disposition pour le projet : 10%

La phase sélective de l'étude test a permis de retenir des équipes variées et hautement qualifiées, répondant aux critères établis. Ces derniers se distinguent par une expertise dans des domaines essentiels, assurant ainsi une gestion complète et efficace du projet.

Les équipes ont démontré une solide connaissance des grands projets complexes, ce qui garantit leur aptitude à gérer des défis techniques et organisationnels de grande envergure. Leur maîtrise du territoire genevois, ainsi que leur compréhension des contraintes locales et des attentes des actrices et acteurs régionaux, représente un atout majeur pour le bon déroulement du projet.

Enfin, certaines équipes ont mis en avant une approche innovante, centrée sur l'amélioration des processus et la recherche. En intégrant des solutions techniques avancées et des méthodes de conception novatrices, ils offrent des perspectives prometteuses pour un projet performant et durable.

8.1 Equipes retenues

La composition des équipes qui ont soumissionné était la suivante :

L'Equipe n°1 :

- In Situ SAS Jalbert & Associés
- Dietmar Feichtinger Architectes SELAS
- T Ingénierie (Genève SA)
- CSD Ingénieurs SA

L'Equipe n°2 :

- Vogt Landschaftsarchitekten AG
- Daniel Zamarbide sarl (Bureau)
- Ecotec
- Schnetzer Puskas Ingenieure

L'Equipe n°3 :

- Forster Paysages SA
- ADAo architectes sàrl
- ESM Ingénierie SA
- GREN

L'Equipe n°4 :

- Urbanité(s) SA
- Dreier Frenzel
- structurame SA
- CERA SA

L'Equipe n°5 :

- pleineterre paysage et communication sàrl
- Omarini Micello Architectes SA
- Ab ingénieurs SA
- Avis Vert sàrl

L'Equipe n°6 :

- Le laboratoire d'architecture
- Simond Durand architecte
- viridis environnement sàrl
- Build Conseils

L'Equipe n°7 :

- MSV architecture paysage urbanisme sàrl
- MSV architecture paysage urbanisme sàrl
- B+S INGENIEURS SA
- BMG Solution SA

À l'issue de la phase sélective, le collège d'experts a décidé de retenir les équipes suivantes :

L'Equipe n°2 :

- Vogt Landschaftsarchitekten AG
- Daniel Zamarbide sarl (Bureau)
- Ecotec
- Schnetzer Puskas Ingenieure

L'Equipe n°4 :

- Urbanité(s) SA
- Dreier Frenzel
- structurame SA
- CERA SA

L'Equipe n°6 :

- Le laboratoire d'architecture
- Simond Durand architecte
- viridis environnement sàrl
- Build Conseils

9 INDEMNITÉS

Le collège d'experts a attribué des indemnités uniquement aux équipes retenues pour l'étude test. La somme globale des indemnités, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 143 édition 2009, a été définie à hauteur de CHF 180'000.- HT, soit CHF 60'000.- HT par équipe retenue. Ce montant valait pour l'ensemble des prestations demandées, y compris les déplacements, les frais divers et annexes.

Aucune indemnité n'a été prévue pour la phase de sélection.

En plus du dialogue initial, intermédiaire et final, un workshop supplémentaire s'est avéré nécessaire. Les équipes ont été indemnisées à hauteur de CHF 4'000.- HT supplémentaire chacune.

10 CALENDRIER

Le calendrier de la procédure était le suivant :

Phase sélective :

Publication du dossier de candidature (sélection)
20 août 2024

Échéance pour poser des questions
2 septembre 2024

Réponses aux questions
13 septembre 2024

Retour des dossiers de candidature
4 octobre 2024

Sélection des équipes (notification)
16 octobre 2024

Phase Études Test :

Dialogue initial
12 novembre 2024

Dialogue intermédiaire
13 janvier 2025

Dialogue final
14 février 2025

Workshop supplémentaire
6 mars 2025

Rapport final et image directrice
mai 2025

DEROULEMENT DE L'ETUDE

Dialogue initial

11 DEROULEMENT DE L'ETUDE TEST

11.1 Dialogue initial

Le dialogue initial de l'étude test a permis de clarifier plusieurs enjeux cruciaux pour le développement du projet en vue du dialogue intermédiaire.

Tout d'abord, l'emplacement CSR, défini dans l'analyse multicritères, est précisé et ne peut être modifié. Il est également notifié que la zone de pose de l'hélicoptère doit être située au point le plus élevé du bâtiment (demande OFAC), et que des exigences de passage libre entre le bâtiment et le mur du quai bas sont à respecter (12m). Ainsi le gabarit hors sol est donc limité. Il convient de préciser que l'emprise sur le quai est limité à contrario de l'emprise sur l'eau.

En ce qui concerne la renaturation, un ajustement du périmètre a pu être envisagé, afin de garantir une échelle suffisante pour permettre le développement de la biodiversité locale. Les problématiques liées aux courants et aux vagues de bise ont été également prises en compte pour limiter les impacts environnementaux. Une attention particulière a été portée à la matérialité des structures pour éviter les risques pour la faune, notamment les oiseaux, et des solutions écologiques ont été proposées pour limiter l'impact sur les herbiers aquatiques.

Pour la zone de baignade, les équipes ont été invitées à proposer différentes options, qu'il s'agisse d'une baignade protégée ou libre, tout en tenant compte des contraintes spécifiques du site. La sécurité des baigneuses et baigneurs et des autres usagères et usagers, notamment en séparant les flux maritimes et d'urgence, a été considérée et évaluée comme étant une priorité. Enfin, des études historiques et patrimoniales étaient disponibles pour éclairer les décisions relatives aux quais et au Jet d'eau.

Image extraite du rendu du Dialogue intermédiaire, réalisée par l'équipe Le laboratoire d'architecture

Dialogue intermédiaire

11.2 Dialogue intermédiaire

Le dialogue intermédiaire a permis aux équipes de présenter leur projet en présence des autres équipes et du collège d'experts. Cet échange a donné lieu à des recommandations communes et spécifiques, visant à affiner les études et améliorer le projet. Les recommandations communes, présentées ci-dessous, concernent plusieurs aspects clés à prendre en compte pour le développement du projet.

Tout d'abord, la gestion des flux et l'accessibilité ont été soulignées comme des éléments essentiels. Les équipes ont dû prendre en compte les différents flux de circulation, tant terrestres que maritimes, et les indiquer de manière schématique sur un plan d'ensemble, en tenant compte des variations saisonnières. Une attention particulière a été portée aux périodes de forte affluence. De plus, les vélos ne doivent pas circuler sur les quais, sauf sur les pistes cyclables existantes ou à venir. L'accessibilité universelle a dû également être assurée pour garantir que toutes les usagères et tous les usagers, quelles que soient leurs capacités, puissent profiter des aménagements.

Concernant les aménagements saisonniers et le confort, les équipes ont été invitées à réfléchir à des solutions d'ombrage pour améliorer le confort des usagères et usagers durant l'été, ainsi qu'à adapter les espaces pour des usages saisonniers.

La coordination avec les contraintes hydrologiques et techniques est également un point crucial. Les équipes ont dû intégrer les études hydrologiques existantes pour respecter les contraintes naturelles du site. De plus, l'accès à la rotonde du Jet d'eau par une barge doit être maintenu pour permettre l'entretien régulier des prises d'eau.

En matière de mutualisation et d'optimisation des espaces, les équipes ont été encouragées à explorer des solutions permettant de partager les usages entre différentes zones et activités afin de maximiser l'utilisation des espaces disponibles.

Pour les équipements et infrastructures, il a été demandé de prévoir des installations adaptées aux besoins des usagères et usagers, notamment des sanitaires, des vestiaires et des espaces d'ombrage pour l'espace de baignade, selon le projet proposé.

Enfin, des coupes et perspectives ont été demandées pour mieux appréhender le projet dans son ensemble et permettre une meilleure visualisation des différentes propositions.

Séquences : des rapports au lac diversifiés

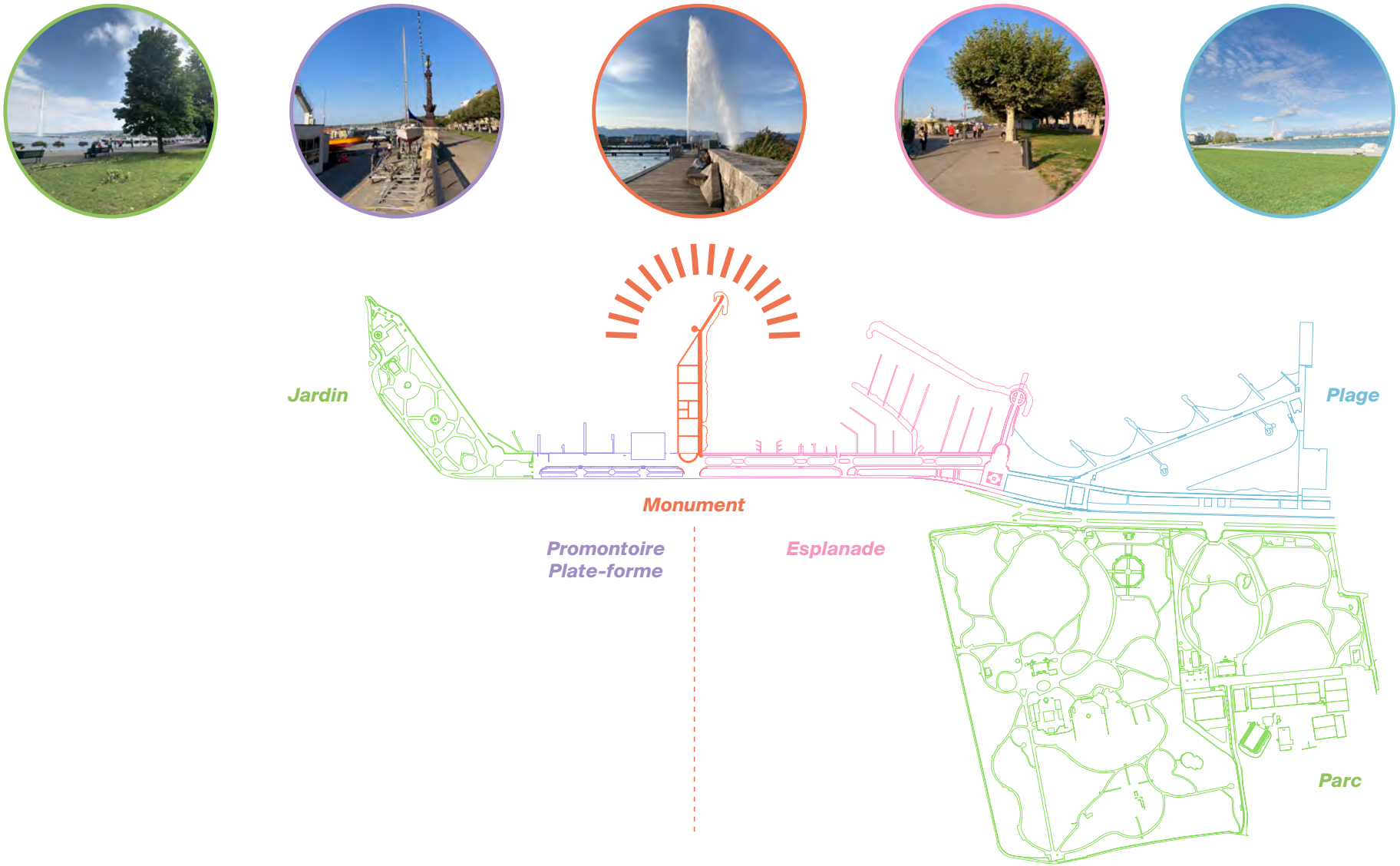

Extrait du rendu du Dialogue intermédiaire, réalisée par l'équipe urbanité(s) SA

Monument

Une nouvelle iconographie du jet d'eau

Lausanne jardins 2024 , Bains olympiques

pontons sur le Rhône, Genève

sentier sur l'eau, Aix-les-Bains

Création d'un courant ludique dans les bains, permettant également l'amélioration de la qualité de l'eau

Les estacades du jet d'eau espaces de baignade non surveillés

Gradins submersibles

Amélioration de l'accroche à la rue du 31 décembre

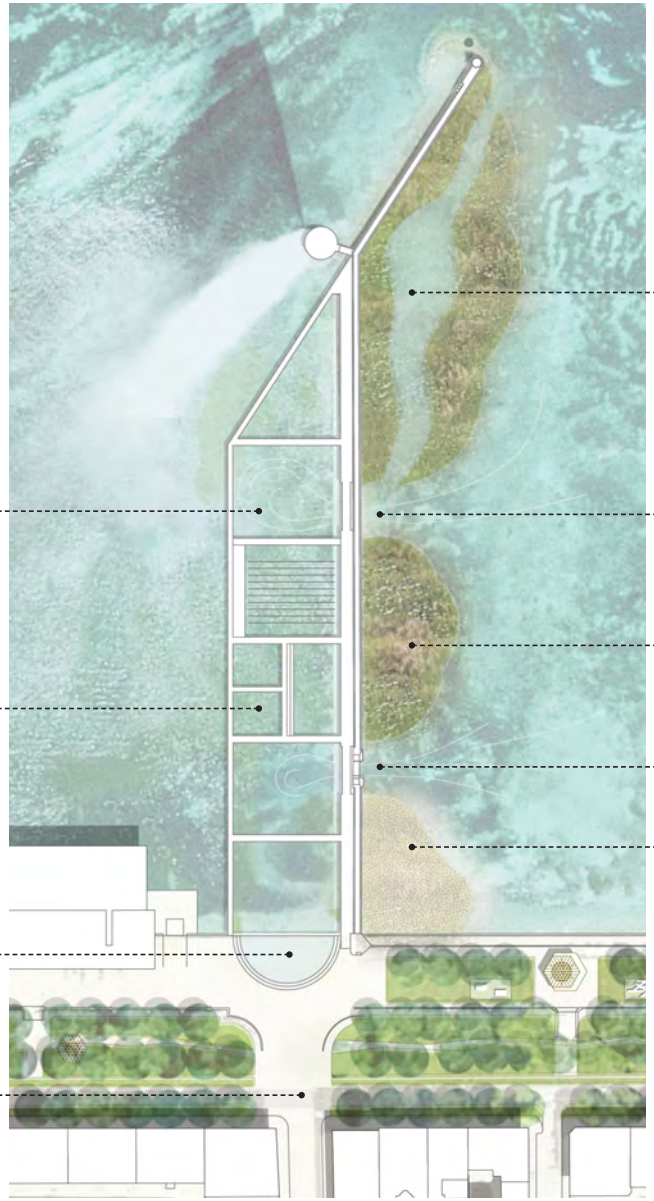

Renaturation de la rive par l'implantation de roselières de typologies variées

Deuxième goléron

Renaturation de la rive par l'implantation de roselières de typologies variées

Goléron

Grève renaturée

Extrait du rendu du Dialogue intermédiaire, réalisée par l'équipe urbanité(s) SA

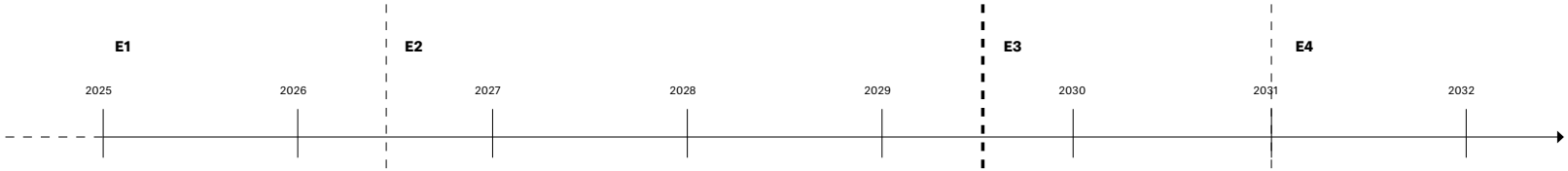

Réponse TF

Chantier Vengeron

Déménagement chantiers lacustre, jetée OCAN… au Vengeron

Mise à jour SPAGE ?, lancement procédure MZ ?

Concours CSR ?

Chantier CSR ?

Lac *(renaturation)*
+
Jetée *(protection)*

1 . Premières expériences de renaturation en aval.

2 . Extention, diversification et affirmation de la végétation spontanée en amont.

3 . Démontage de l'estacade en F et déplacement des barges.

4^{a,b} . Déplacement des enrochements existants en limite des zones macrophytes pour créer un sabot de protection (effet peigne), rehaussement du niveau du fond et aménagement de milieux naturels diversifiés.

5^{a,b} . Poursuite des plantations sur fond réhaussé en aval de la jetée et autour du jet.

6 . Déménagement de la fourrière (yc dépose des corps-morts liés) pour rendre la surface disponible aux macrophytes.

Quai *(réanimation)*

1 . Déplacement des piscines naturelles à l'extrémité de l'estacade en F.

2 . Installation de dispositifs d'accès à l'eau au niveau du quai amont.

3 . Regroupement des activités liées à l'eau sur le quai (location et stockage bateaux, glaciers) en une seule unitée.

4^{a} . Déplacements des piscines naturelles à différents emplacements au niveau du quai amont.
4^{b} . Construction des piscines naturelles dans la zone protégée par le port au niveau du quai amont.

5^{a} . Extension du dispositif d'accès à l'eau au niveau du quai amont.
5^{b}. Pérennisation des dispositifs d'accès à l'eau au niveau du quai amont.

6 . Déménagement OCAN et chantier lacustre, démarrage du chantier CSR et déplacement de l'activité dans des constructions provisoires.

7 . Re-déménagement CSR sur site définitif

Permanence du projet

1 . Installation de la permanence du projet in situ.

2 . Ateliers de co-conception des expérimentations et des projets in situ.

3 . Etudes MZ si nécéssaire et transformation de la permanence en un espace-observatoire de la Rade.

4 . Pérennisation de l'espace observatoire-projet de la Rade.

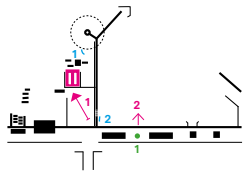

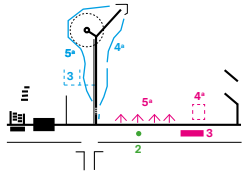

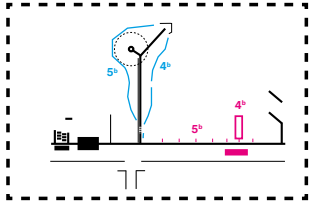

Aboutissement des projets de renaturation du lac, de mise en valeur de la jetée et d'activation du quai ne dépendant pas de planifications et procédures lourdes à priori .

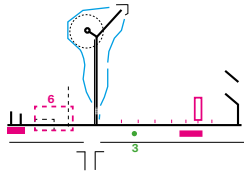

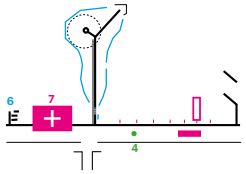

Étude de variantes: baignade

GRADINS LARGES

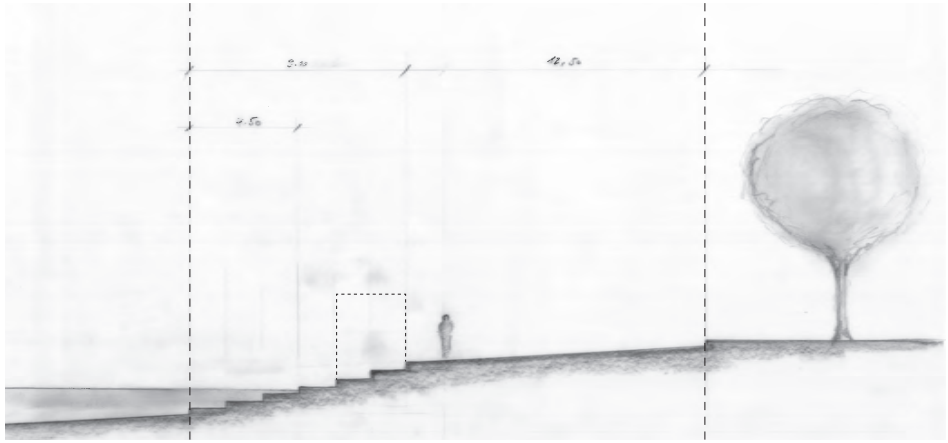

Ljubljana, Jože Plečnik

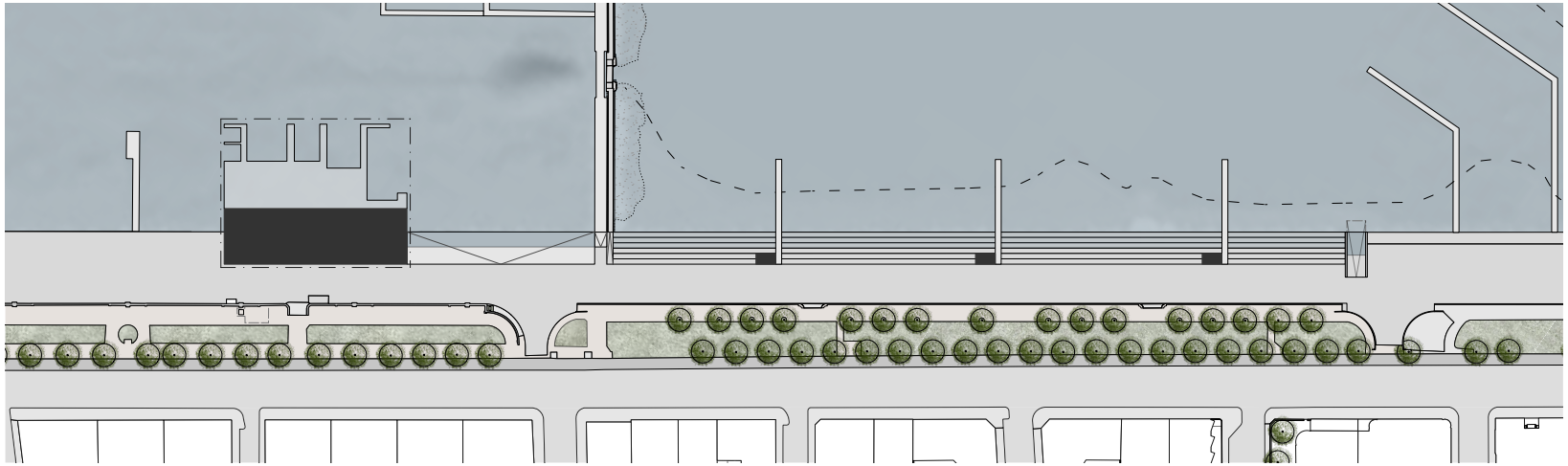

Image extraite du rendu du Dialogue intermédiaire, réalisée par l'équipe Vogt Landschaftsarchitekten AG

Dialogue final

11.3 Dialogue final

Le dialogue final s'est tenu dans la même configuration que le dialogue intermédiaire, permettant aux équipes de poursuivre leurs travaux sur leur projet respectif. Chaque proposition présentait des points forts distincts, notamment en matière de phasage, d'intégration du quai Gustave-Ador comme un parc continu ou encore de restitution d'espace au lac.

Les recommandations émises lors du dialogue intermédiaire restaient valables. De nouvelles précisions ont cependant été apportées, notamment sur les aspects suivants :

Renaturation : En aval, il était recommandé de favoriser la présence des macrophytes en limitant toute intervention excessive. En amont du Jet d'eau, la renaturation devait être privilégiée avec des milieux précisément définis : une zone de grève sous les embruns, une rangée de roseaux le long de la jetée et une zone d'hélophytes côté large, sans empiéter sur les macrophytes existants. La continuité paysagère entre le Jardin Anglais et le parc des Eaux-Vives devait également être améliorée.

CSR : L'étude devait explorer l'ajout de fonctions publiques à proximité du CSR, en se garantissant de l'opérabilité du projet, en particulier en amont, tout en optimisant l'implantation de la rampe. L'intégration architecturale du bâtiment devait être travaillée en dissociant, si nécessaire, le corps du bâtiment et la toiture afin d'atténuer l'impact visuel depuis le quai haut. Une autre donnée était que la toiture la plus haute accueille la zone de dépose des hélicoptères mais sans être accessible au public.

Espaces de baignade : Plusieurs scénarios devaient être développés et présentés lors du workshop du 6 mars, puis au copil Rade pour décision.

- **Scénario 1** : Tester une phase provisoire de bains en aval de la jetée avec des aménagements légers.
- **Scénario 2** : Définir une solution en amont de la jetée préservant l'ouverture du port et permettant un accès à l'eau sans infrastructures lourdes.
- **Scénario 3** : Étudier une alternative impliquant la fermeture partielle du port en amont avec une structure en ponton et une répartition claire des espaces d'usage (bains et zone portuaire).
- **Scénario alternatif** : Analyser la faisabilité d'une combinaison entre les scénarios 2 et 3.

Ces recommandations visaient à affiner les études et à proposer des solutions adaptées aux enjeux du site tout en garantissant un équilibre entre usages, aménagements et préservation de l'environnement.

Contrairement aux dialogues précédents où chaque équipe travaillait sur son propre projet de manière indépendante, il leur a été demandé de collaborer étroitement afin d'élaborer une vision commune et partagée du développement, assurant ainsi une cohérence d'ensemble et une intégration harmonieuse des différentes interventions.

2025 2026 2027 2028 2029 2030

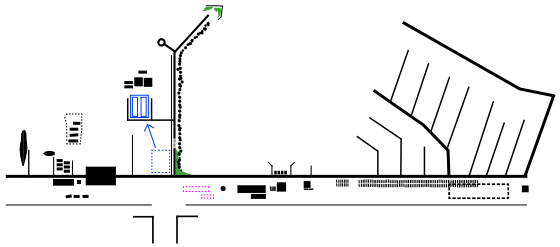

Étape 1 : Améliorations immédiates

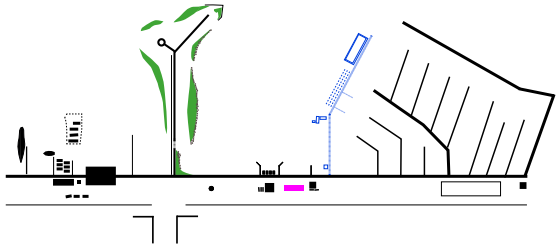

Étape 2 : Transformations par DD

Projet réalisé sans MZ

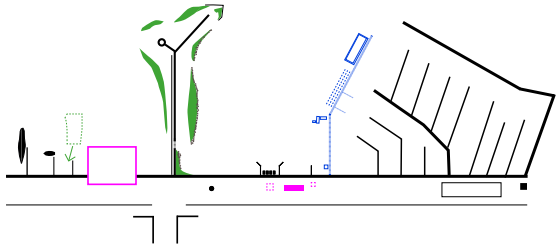

Étape 3 : Transformations conditionnées (Vengeron, CSR)

Étape 2 : Transformations par DD

Renaturation en aval et suppression de l'estacade en F
Réalisation des dispositifs de baignade
Regroupement des activités dans le pavillon

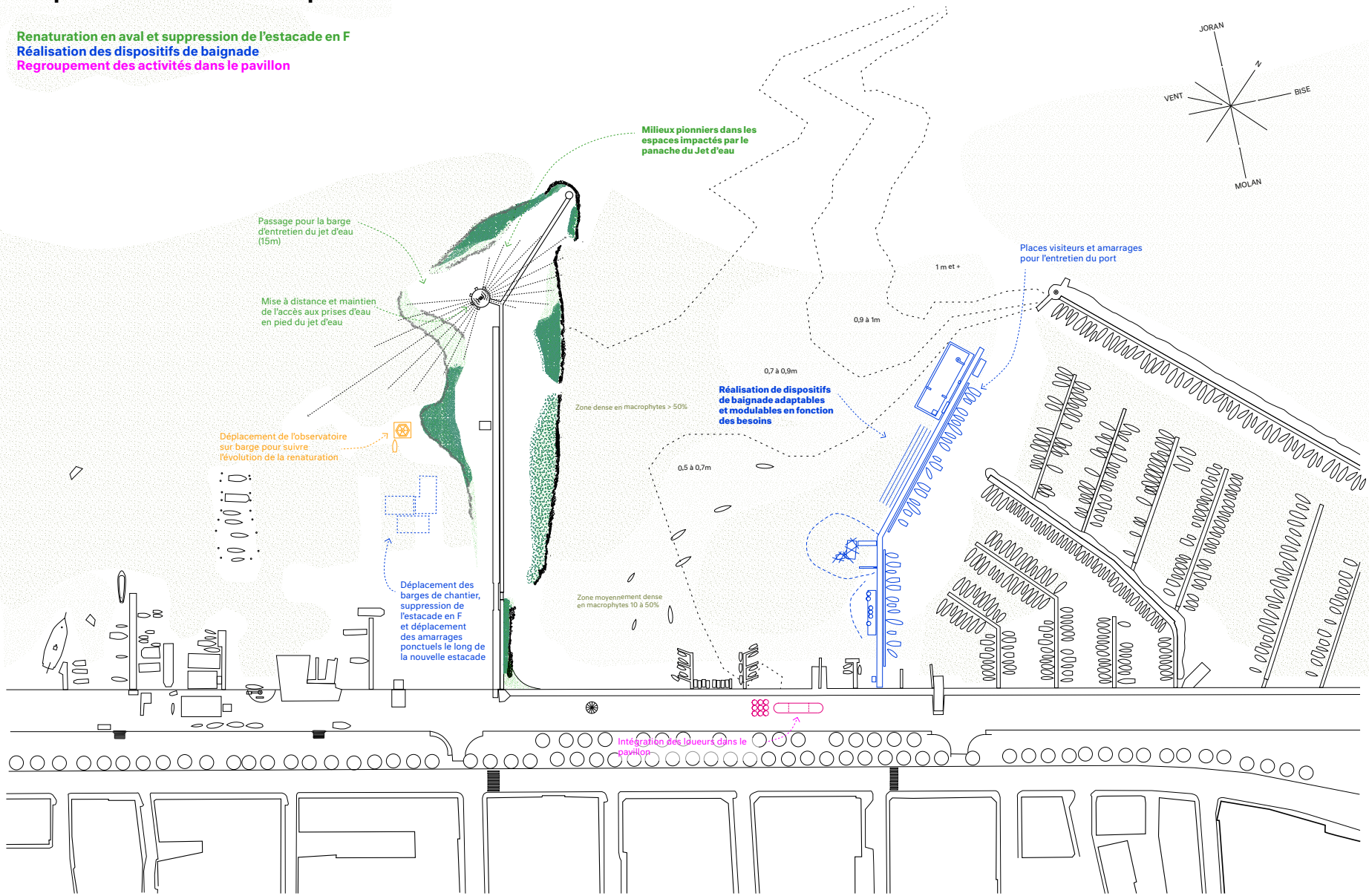

Extrait du rendu du Dialogue final, réalisée par l'équipe Le laboratoire d'architecture

Le parc du Jet d'eau

proposition :
- aller dans le sens d'une plus grande liberté de conception pour le CSR
- améliorer le fonctionnement des bains du jet d'eau, tout en se plaçant dans une approche de réemploi
- minimiser l'impact visuel de la zone de renaturation tout en diversifiant les milieux naturels
- approfondir le fonctionnement du parc linéaire et son articulation avec le quartier des Eaux-Vives

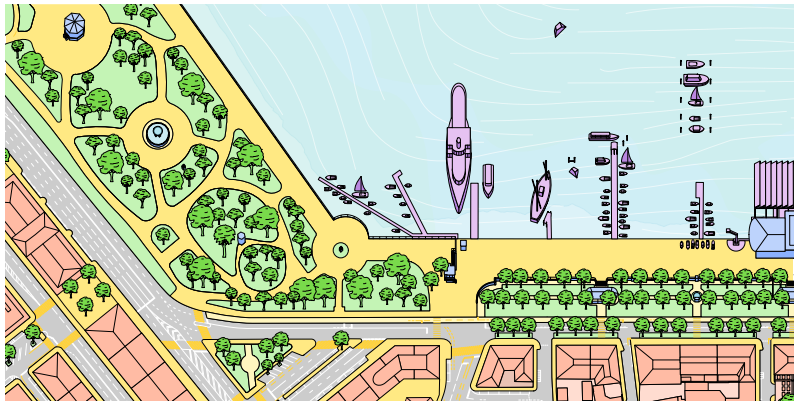

Promontoire / Plate-forme

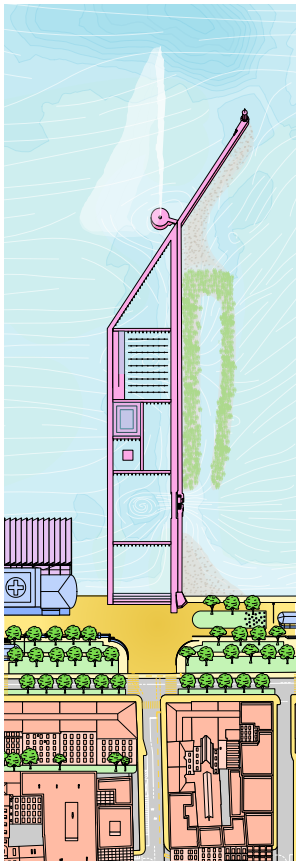

Monument

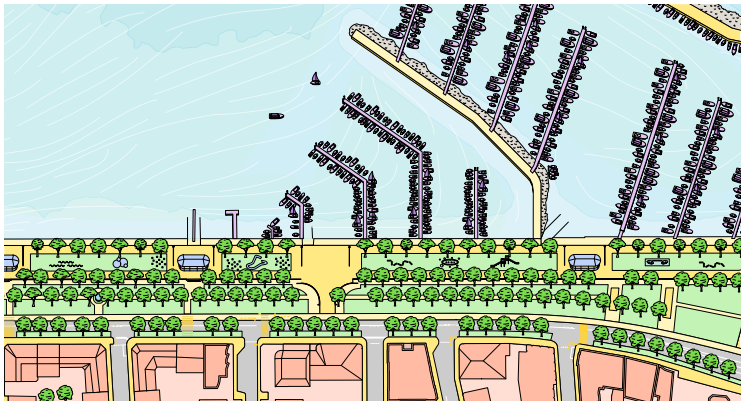

Esplanade

Extrait du rendu du Dialogue final, réalisée par l'équipe urbanité(s) SA

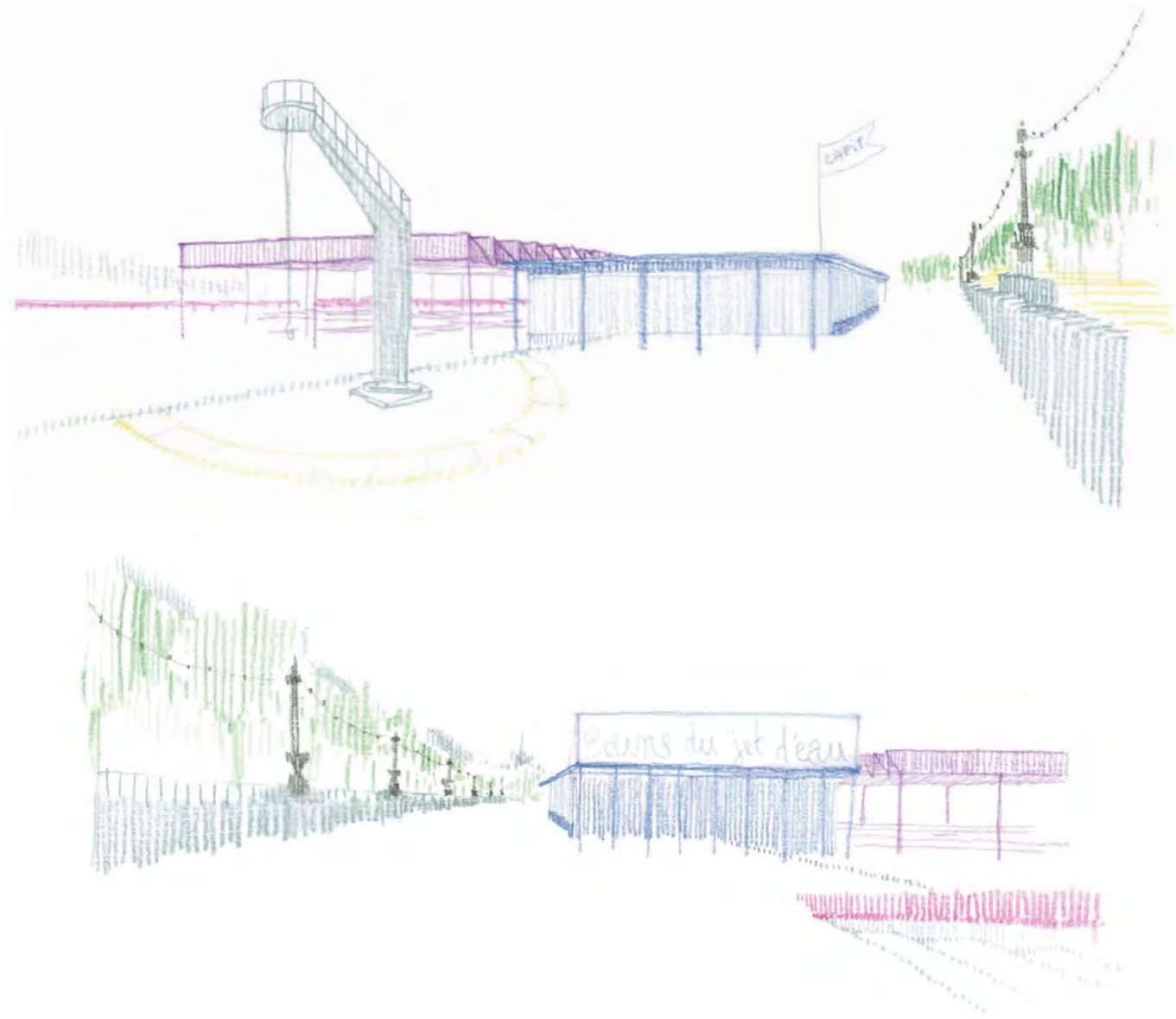

Extrait du rendu du Dialogue final, réalisée par l'équipe urbanité(s) SA

Quai Gustave Ador

UNE RELATION AU LAC DIVERSIFIÉE

Lausanne-Jardins, Lausanne

Berges du Rhône, Lyon

Wipkingerpark, Zurich

Unterer Rheinweg, Bâle

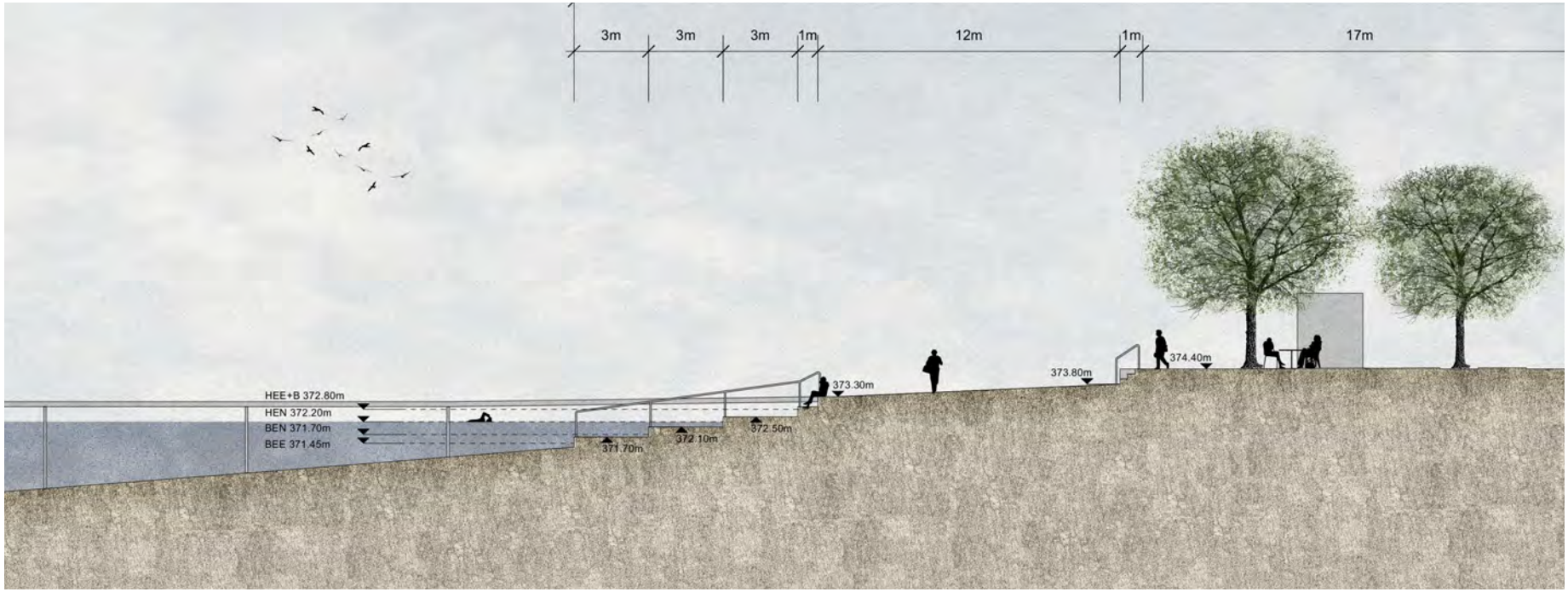

CSR

OUVRIR LES VUES SUR LE LAC ET LE JET D'EAU

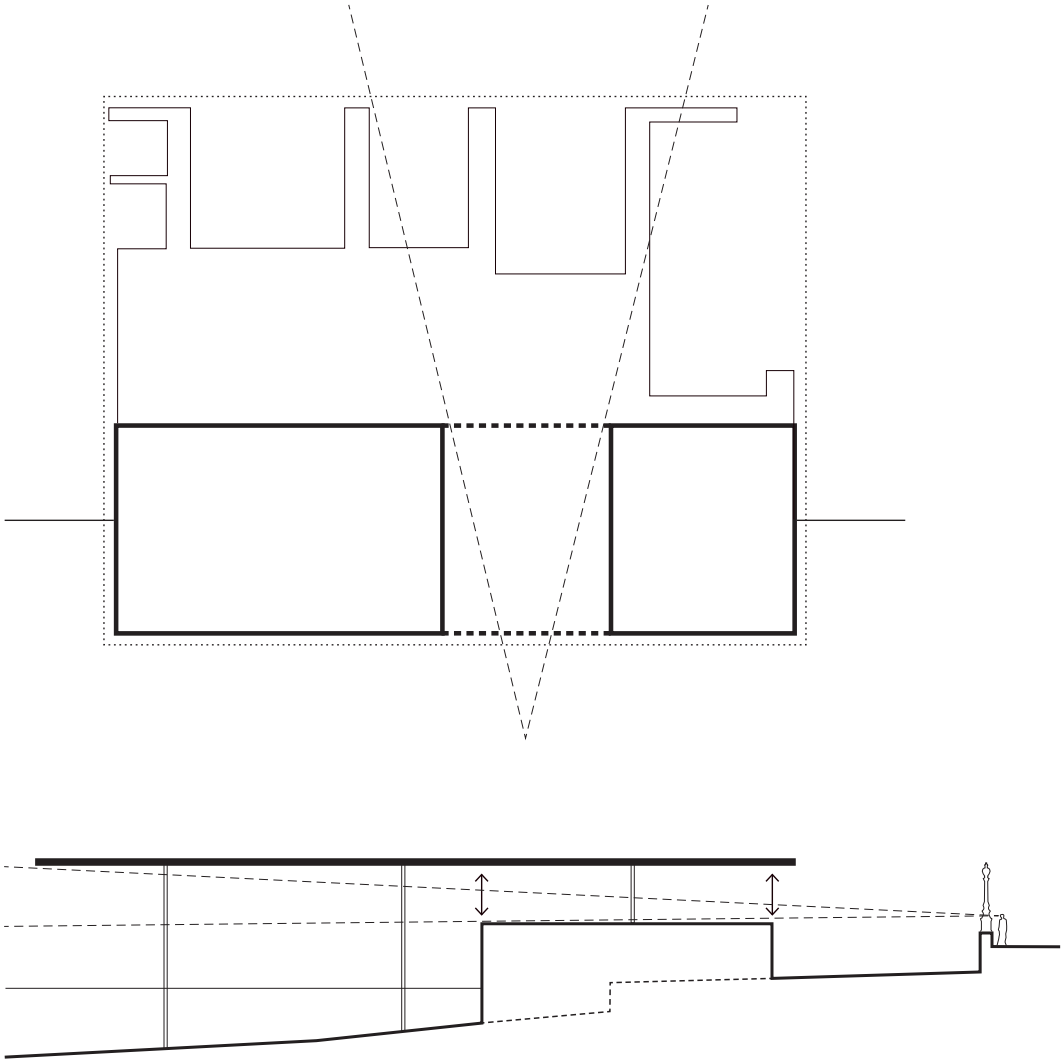

Vue sur la rade et le jet d'eau, 1915

Etude volumétrique sur le nouveau bâtiment du CSR

DEROULEMENT DE L'ETUDE

Workshop supplémentaire

11.4 Workshop supplémentaire

Le workshop s'est tenu en comité restreint afin de favoriser un cadre propice à la discussion et à la prise de décisions. Ce format plus ciblé a permis un échange privilégié entre les participants, facilitant le croisement des compétences, la confrontation des visions et l'émergence de pistes partagées. Les retours exprimés par les équipes se sont révélés particulièrement enrichissants pour la suite du processus.

Les équipes se sont accordées sur la nécessité d'une réflexion conjointe et d'un travail collaboratif pour mener à bien le projet. Elles se sont entendues également sur l'élargissement du périmètre de réflexion, intégrant l'ensemble du quai Gustave Ador, ses connexions avec les espaces environnants ainsi que le port des Eaux-Vives. Un consensus se dégageait également autour de la création d'une nouvelle estacade, afin de repositionner les places de bateaux.

La renaturation a été jugée essentielle et devait être ambitieuse, avec la suppression des barges et estacades existantes afin de libérer un espace naturel. Toutefois, les interventions en aval de la jetée devaient être limitées pour préserver les macrophytes. L'espace de baignade était prévu en amont du Jet d'eau, mais les équipes divergeaient sur son intégration.

Concernant les points de désaccord, la fusion des projets n'a pas été pas jugée satisfaisante. Les visions divergaient sur l'aménagement du quai : certaines équipes privilégiaient le maintien des activités existantes avec une approche inclusive, tandis que d'autres proposaient un parc linéaire reliant les espaces verts ou une requalification ambitieuse du quai bas en respectant son caractère portuaire.

Les avis étaient également partagés sur la renaturation en amont de la jetée, oscillant entre une approche progressive, une adhésion stricte aux recommandations du collège ou la création d'une grève naturelle pour préserver les milieux sous-lacustres. Enfin, l'intégration de l'espace de baignade opposait des visions progressives, intégrées à des jeux d'eau et bassins, ou structurantes pour le quai bas.

LIVRABLES FINAUX ET CONCLUSION

12 LIVRABLES FINAUX

Le processus d'étude mené autour de la rade, du Jet d'eau et de ses espaces adjacents a permis de mobiliser un large panel de compétences et d'aborder des thématiques essentielles telles que la renaturation, l'intégration de nouveaux espaces de baignade et la prise en compte des besoins des utilisatrices et utilisateurs du CSR. À travers cette démarche, des visions ont été confrontées, des consensus ont émergé et certains désaccords ont été identifiés, enrichissant ainsi la réflexion collective.

L'un des principaux apports de cette étude réside dans la capacité à jouer avec les échelles d'analyse. Il a été nécessaire, d'une part, d'adopter une vision d'ensemble pour assurer les continuités paysagères et urbanistiques en respectant le patrimoine bâti et naturel et, d'autre part, de se concentrer sur des détails précis afin de garantir la faisabilité des propositions. Ce travail a permis de produire des livrables structurants :

1. Un schéma de zone clarifié, établissant un séquençage précis et une délimitation claire des espaces entre les différentes fonctions du site, distinguant clairement les zones portuaires, les espaces de loisirs et les secteurs dédiés aux activités nautiques.
2. Un processus évolutif et un phasage progressif, offrant la possibilité de tester certains aménagements avant leur mise en œuvre définitive, garantissant ainsi une flexibilité dans la réalisation du projet.
3. Des propositions d'aménagement variées, reflétant la diversité des approches et des sensibilités exprimées tout au long de l'étude, permettant d'alimenter la réflexion et d'enrichir les choix futurs.

Sont joints en annexe les planches A3 suivantes :

- Equipe « le laboratoire d'architecture »
- Equipe « Urbanités »
- Equipe « Vogt »
- Image directrice révisée, proposition selon les résultats de l'étude test

13 CONCLUSION ET SUITE DES PLANIFICATIONS

Cette démarche expérimentale a permis de poser des bases solides pour l'avenir du projet. En confrontant différentes visions et en intégrant progressivement les besoins et contraintes identifiés, elle a ouvert la voie à une transformation maîtrisée et adaptée de la rade. Ce travail constitue un socle essentiel pour les prochaines étapes, en offrant une vision structurée et évolutive qui permettra d'engager avec confiance la mise en œuvre des aménagements. Grâce à cette méthodologie, la rade pourra évoluer de manière cohérente et harmonieuse, répondant aux attentes des usagères et usagers tout en valorisant durablement ce site emblématique.

Pour la suite des planifications le copil a validé des étapes de consolidation. D'abord la rédaction d'un cahier des charges pour le concours d'architecture à suivre pour le centre de sécurité de la rade qui devra intégrer quelques aménités supplémentaires (sanitaires). En parallèle, des tests grandeur nature, à commencer par la reconduction des bains dans la rade, en divers emplacements permettront d'objectiver les conclusions des tests. En continu, une renaturation attentive et opportuniste, en premier lieu sur les secteurs non contraints par les variantes d'aménagements assurera une amélioration environnementale. Pour cela les services de l'État, de la Ville et les milieux environnementaux doivent établir un mode opératoire. Enfin des études hydrauliques complémentaires pour envisager l'éventualité d'une reconfiguration du port des Eaux-Vives sont nécessaires. In fine la somme des ces investigations pourront déterminer l'outil légal nécessaire et le périmètre utile d'un outil de planification.

Nous nous orienterons donc davantage vers un processus que vers la mise en œuvre d'une solution, à l'exception du CSR, qui doit désormais trouver son architecture au sein de l'emblématique rade de Genève.

Équipe **Le laboratoire d'architecture / Simon Durand architecte / Viridis environnement / Build Conseils**

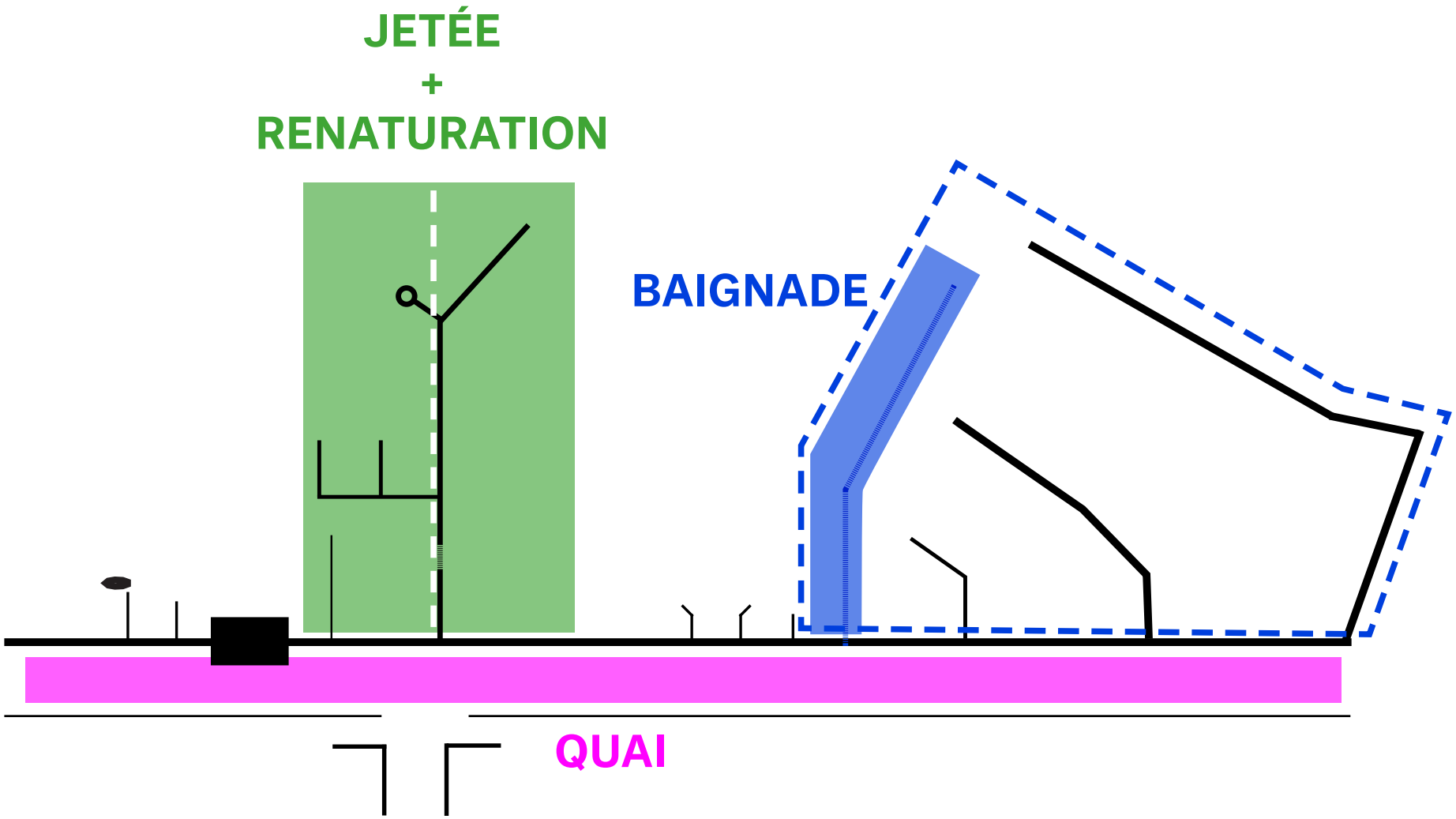

Un processus «directeur»,
Expérimenter in situ et transformer le projet à partir des enseignements issus de ces expérimentations
Transformer le site en évitant des procédures lourdes
Faire *avec* ce et ceux qui sont déjà-là

***pour* une «image» possible**
Lac : renaturer largement (non pas uniquement une logique de compensation)
Jetée : protéger et mettre en valeur (le patrimoine bâti et naturel)
Quai : maintenir ensemble et augumenter les usages
Baignade : donner accès à l'eau dans un site extraordinaire

Extrait du rendu du Workshop, réalisée par l'équipe Le laboratoire d'architecture

Équipe **Le laboratoire d'architecture / Simon Durand architecte / Viridis environnement / Build Conseils**

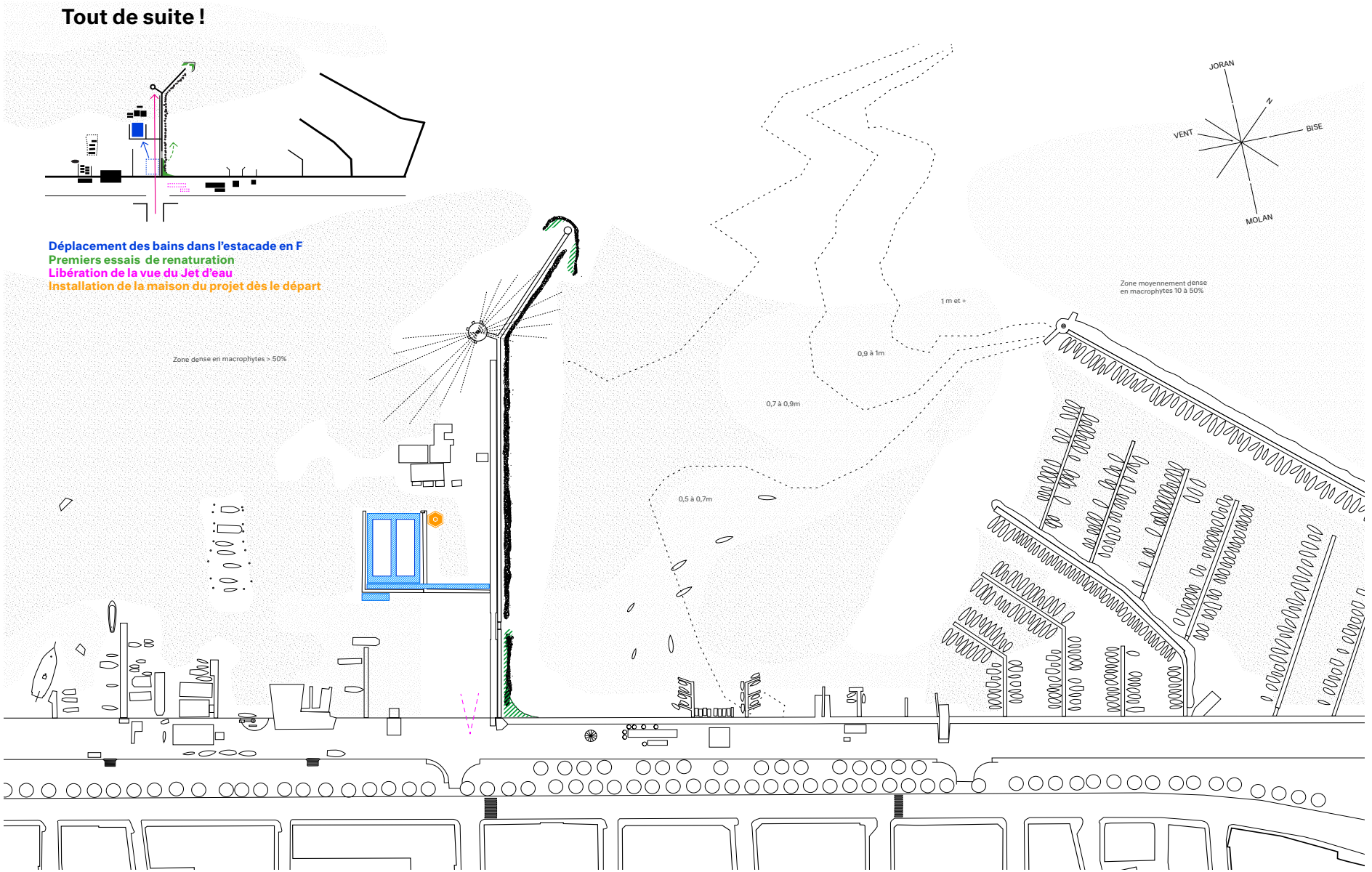

Extrait du rendu du Workshop, réalisée par l'équipe Le laboratoire d'architecture

Équipe **Le laboratoire d'architecture / Simon Durand architecte / Viridis environnement / Build Conseils**

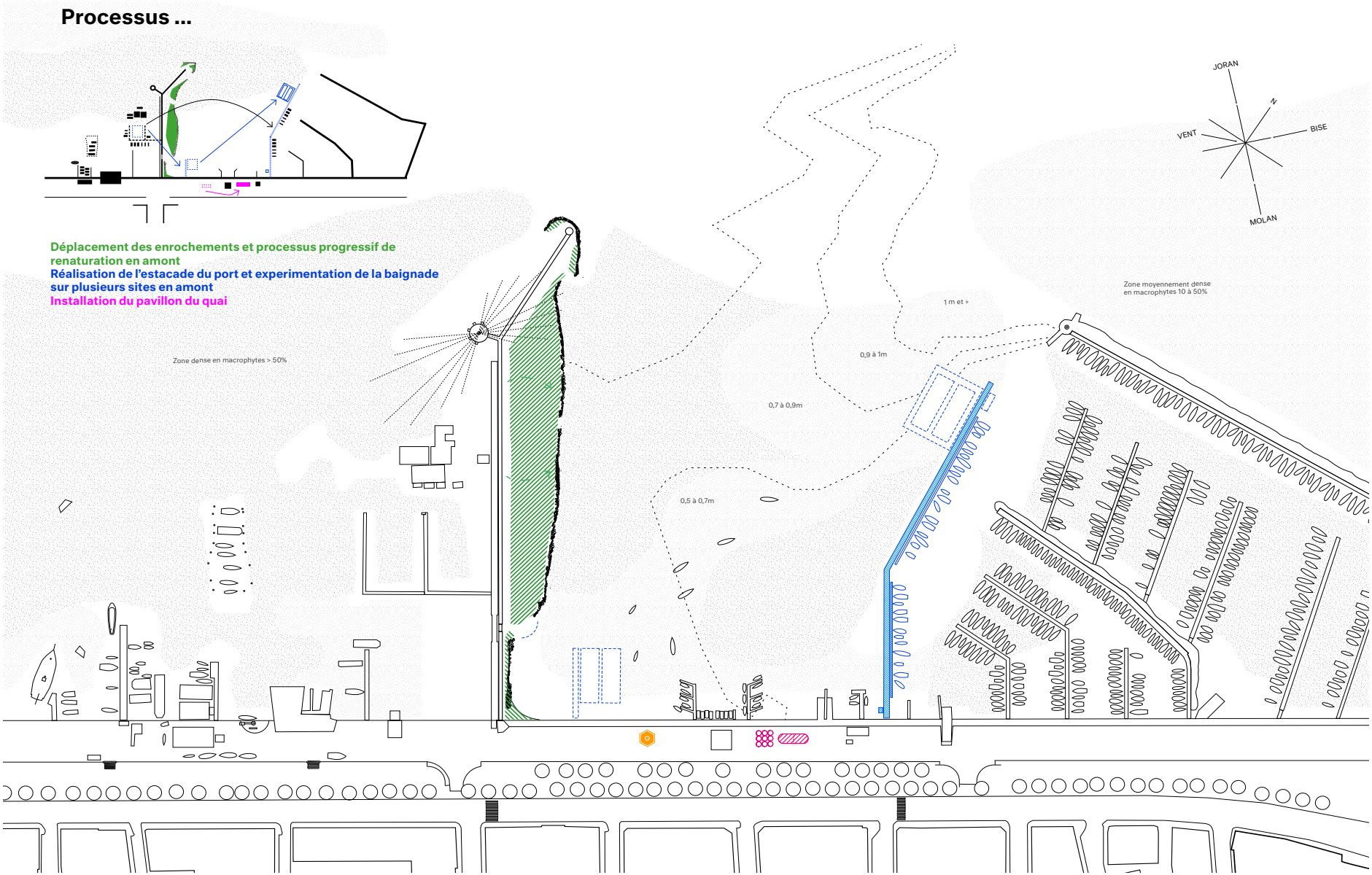

Extrait du rendu du Workshop, réalisée par l'équipe Le laboratoire d'architecture

Équipe **Le laboratoire d'architecture / Simon Durand architecte / Viridis environnement / Build Conseils**

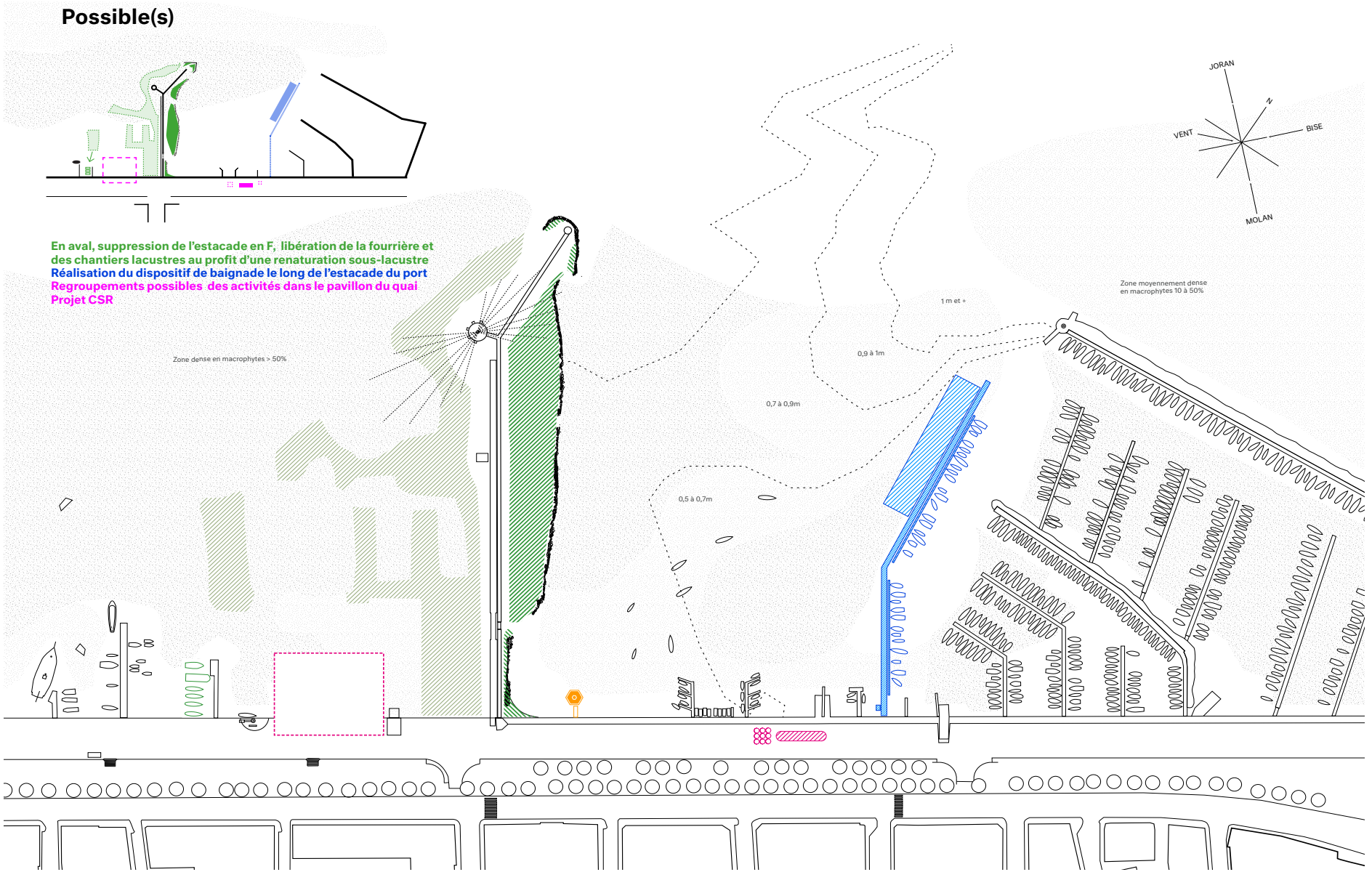

Extrait du rendu du Workshop, réalisée par l'équipe Le laboratoire d'architecture

Équipe **urbanité(s) / Dreier Frenzel architecture / CERA / structurame**

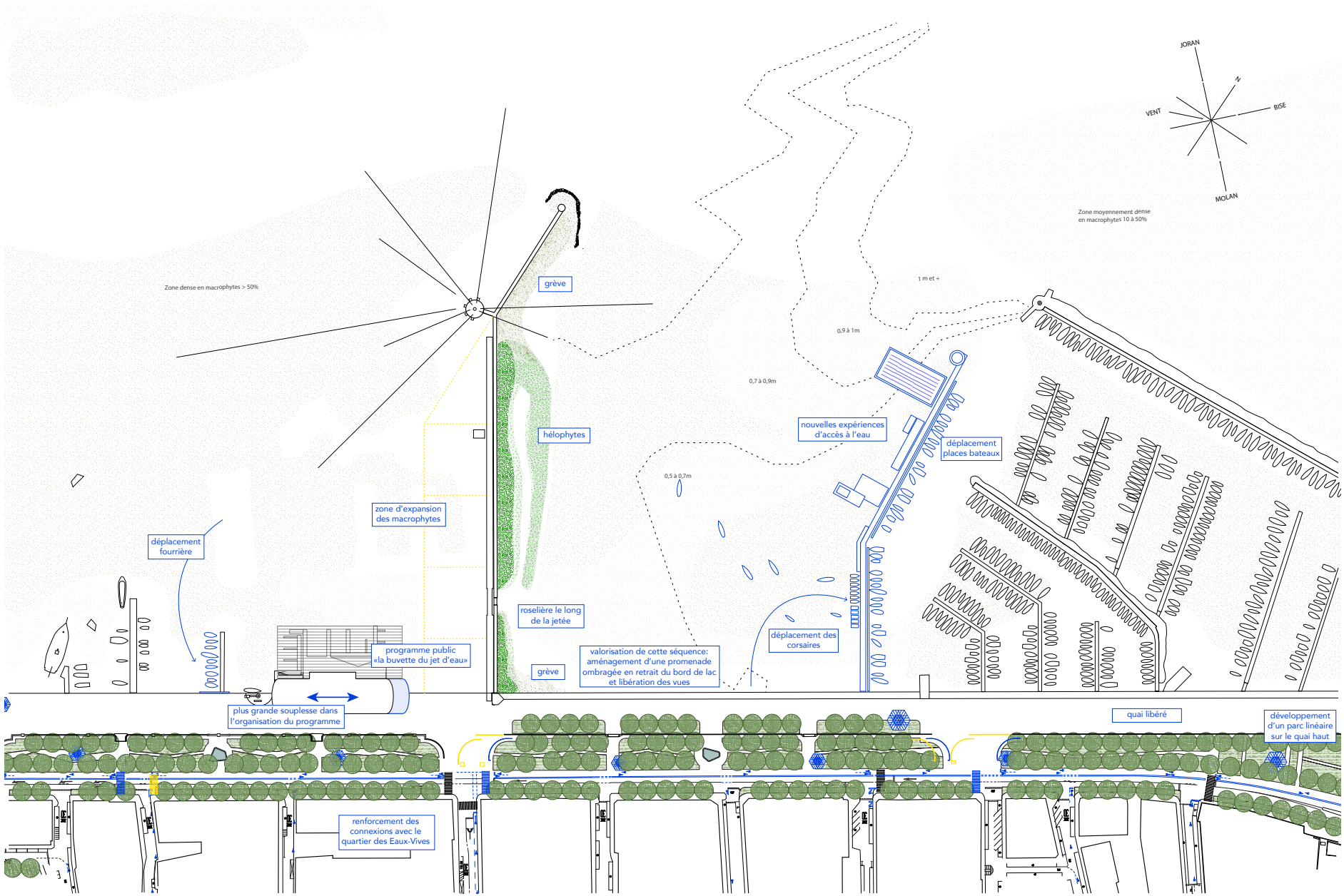

Extrait du rendu du Workshop, réalisée par l'équipe Le laboratoire d'architecture

Équipe **VOGT / BUREAU / ECOTECT Environnement / Schnetzer Puskas**

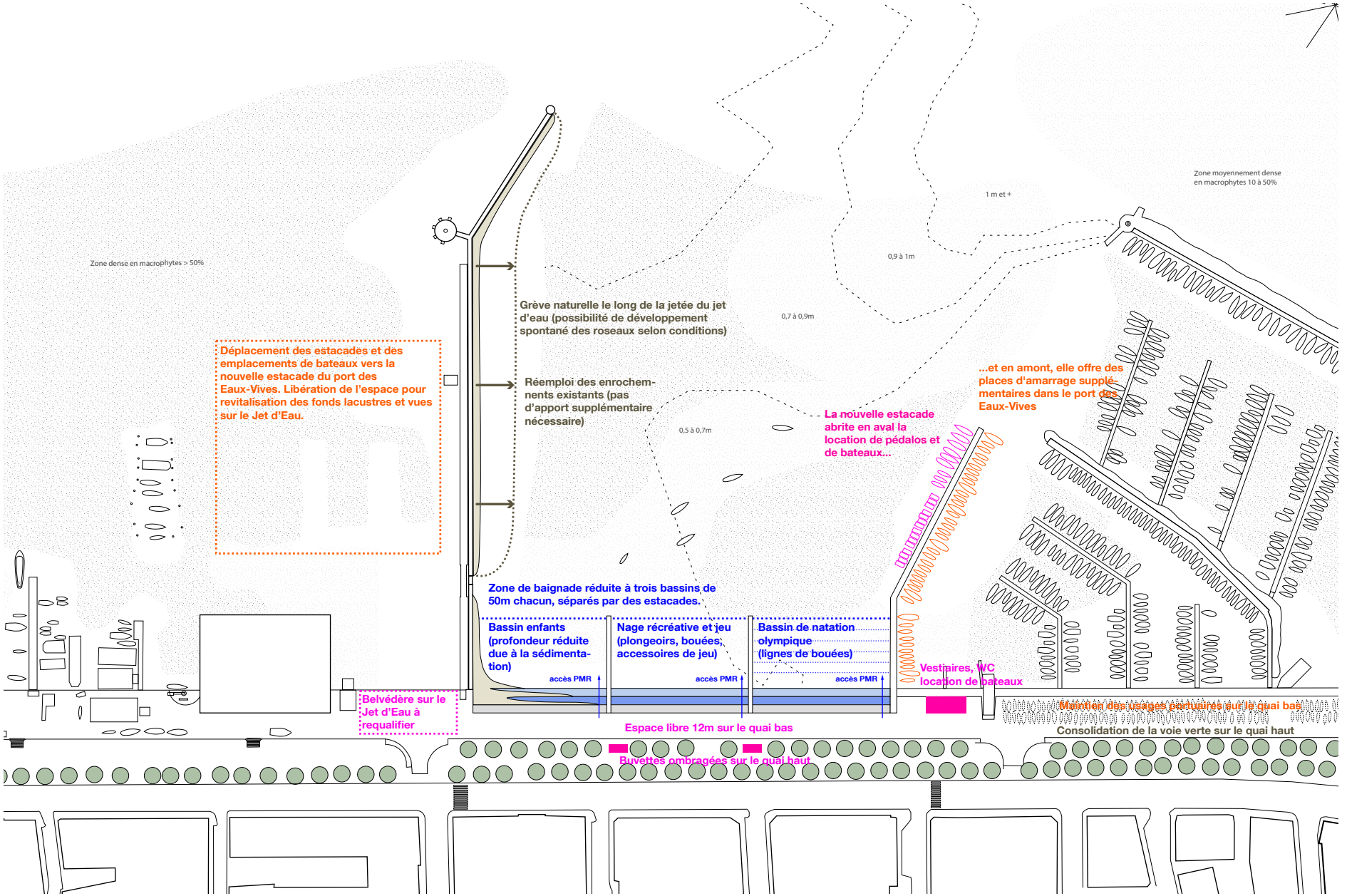

Extrait du rendu du Workshop, réalisée par l'équipe Le laboratoire d'architecture

14 LA PAROLE AUX EQUIPES

14.1 Vogt Landschaftsarchitekten AG - Daniel Zamarbide sarl – Ecotec - Schnetzer Puskas Ingenieure

La réhabilitation et l'aménagement du nouveau CSR, face à l'iconique Jet d'eau de Genève, représente une opportunité unique de repenser cette zone emblématique au rayonnement local, national et international. En plaçant le paysage au centre des réflexions, les organisatrices et organisateurs de l'étude démontrent que les enjeux ne se limitent pas au simple remplacement d'un bâtiment vétuste, mais s'inscrivent dans une réflexion globale sur la valorisation et la pérennisation d'un espace public majeur de la Ville de Genève. Cet enjeu paysager est double : d'un côté, il s'agit de préserver l'intégrité visuelle et patrimoniale de la rade et de l'autre, de répondre aux enjeux à priori contradictoires d'intensification des usages et de renaturation.

Le projet de l'équipe pilotée par VOGT propose d'inverser la logique de compensation en réduisant au minimum l'impact des interventions sur les écosystèmes et en donnant une place centrale au lac et à ses dynamiques naturelles. En référence au tracé originel des rives du lac, nous portons l'idée d'un nouveau rapport au lac, à la fois visuel et programmatique. Ainsi, nous considérons l'infrastructure de baignade comme un espace public à part entière, dont la typologie réagit à l'échelle du grand paysage et permet de requalifier l'entier du quai Gustave Ador entre la jetée du Jet d'eau et le port des Eaux-Vives. L'intégration d'emmarchements dans la section du quai bas permet d'offrir aux usagères et usagers un nouveau rapport au lac et une multitude de typologies de baignade urbaine. Alors que la marche haute offre un espace de délassement, les différents niveaux successifs répondent aux dynamiques du niveau du lac en offrant des situations de baignade pour tous les publics. Dans le lac, la segmentation en trois bassins séparés par des estacades permet d'offrir des expériences de natation en eaux libres variées (zone peu profonde, jeux et sauts, natation sportive type « olympique »). Enfin, le rapprochement de la ville vers le lac permet de repenser le quai haut avec l'implantation de buvettes profitant de l'ombrage des arbres existants.

Dans une logique similaire, une série de principes est proposée pour réduire l'impact du bâtiment du CSR sur les milieux lacustres et faire de ce projet un lieu d'expérimentation scientifique et artistique. En particulier, la dissociation du volume du bâtiment et de la toiture permet d'alléger la silhouette du bâtiment, sous réserve d'une étude précise et approfondie des relations visuelles avec ce nouvel horizon – notamment sur le quai du Mont-Blanc et sur les crêtes du Jura.

Enfin, l'équipe insiste sur le caractère patrimonial emblématique de la jetée du Jet d'eau, sur laquelle toute intervention doit être très prudemment évaluée au risque de dénaturer le monument. Le projet de renaturation doit contribuer à mettre en valeur les qualités intrinsèques du site, qui résultent de l'épuration des lignes et de la force iconique du Jet d'eau semblant jaillir du milieu du plan d'eau du lac. Nous plaidons pour une approche de renaturation intégrée, avec l'implantation d'une grève minérale naturelle réagissant à la spécificité du contexte et aux dynamiques saisonnières des niveaux du lac.

14.2 Urbanité(s) SA - Dreier Frenzel - Structurame SA -CERA SA

Notre proposition s'inscrit dans un contexte paysager fort : Celui du quai Gustave-Ador, conçu historiquement comme une promenade emblématique longeant le lac Léman. Véritable pénétrante reliant la ville à la campagne genevoise, ce linéaire majeur accueille la jetée du Jet d'eau, devenue au fil du temps un lieu touristique incontournable et l'un des symboles de Genève.

Notre projet vise à conforter cette vocation de promenade en inscrivant la jetée dans un grand parc linéaire continu reliant deux parcs du XIXe siècle : le Jardin Anglais à l'ouest et le parc de la Grange à l'est. Il propose une expérience paysagère renouvelée.

Deux principes guident notre approche :

- Travailler le quai dans toute son épaisseur, en valorisant le quai bas en lien avec le lac aussi bien que la promenade haute, et en renforçant les connexions avec le quartier des Eaux-Vives.

- Inscrire la séquence du Jet d'eau dans une logique de continuité et de cohérence, en diversifiant les ambiances tout en unifiant la lecture du parc.

Le nouveau parc linéaire réduit fortement les surfaces imperméabilisées et renforce les îlots de fraîcheur à proximité du lac. Cette trame verte favorise également la pénétration des vents du lac dans le tissu urbain et atténue les effets d'îlot de chaleur jusque dans le quartier des Eaux-Vives.

Le projet s'organise en plusieurs séquences répondant à des usages différenciés : à l'ouest, à l'articulation avec le Jardin Anglais, il renforce la lisibilité du quai et assume la présence des bateaux ; à l'est, la séquence ludique prolonge le parc de la Grange avec des espaces de détente et de jeux, en relation avec le port des Eaux-Vives. Le Jet d'eau et sa jetée, pièce centrale du dispositif, font l'objet d'un traitement spécifique.

En aval de la jetée, de nouveaux usages de baignade sont proposés via des estacades minimalistes, offrant une expérience inédite du site à travers des points de vue variés sur le Jet d'eau et la ville. En amont, une nouvelle zone de renaturation valorise la façade de la jetée. Les enrochements existants sont réutilisés pour créer de nouveaux milieux naturels (grèves et roselière) et fabriquer un chenal formant un habitat protégé pour la faune.

Alors que le déroulement de la procédure nous poussait à développer séparément des projets contrastés afin de faire émerger des pistes et des problématiques variées, la phase de synthèse a permis d'opérer des choix et de repenser le projet proposé. À l'issue de la seconde phase, il a été

décidé par le collège d'experts de repositionner l'espace de baignade en amont du Jet d'eau : Nous avons reconnu l'intérêt du désencombrement de cet espace situé en aval du Jet d'eau, permettant ainsi de libérer les vues sur la ville et de valoriser cette façade de la jetée.

Nous partageons également l'intérêt d'une nouvelle estacade à l'extrémité du port des Eaux-Vives (proposition de l'équipe LA, SD, Viridis, BC), qui permet de concilier la réorganisation du port avec un nouvel accès à l'eau. Cela ouvre la possibilité d'un espace de baignade convivial, incluant jeux d'eau, bassins pour enfants et accès ludiques au lac. Notre projet a évolué dans ce sens.

14.3 Le laboratoire d'architecture - Simond Durand architecte - viridis environnement sàrl - Build Conseils

Un processus partagé pour un projet désiré

L'étude test pour un nouveau CSR, une zone de baignade et un espace de renaturation sur le site emblématique du Jet d'eau, réunit à la fois des enjeux d'une grande diversité forts complexes à concilier. Comment répondre aux questions de sécurité sur le lac, d'usages touristiques, de patrimoine, de loisirs et d'environnement sur un seul et même site ? Au fil des rencontres avec les usagères et usagers sur le terrain, des discussions avec les actrices et acteurs institutionnelles et institutionnels et associatives et associatifs, nous avons entendu les usages, représentations, imaginaires et désirs pour ce site, qui bien que parfaitement hétérogène et complexe, contient en germe les potentiels de sa propre transformation.

Pour ce lieu, notre équipe de mandataires (composée du Laboratoire d'architecture, Simon Durand architecte, Viridis environnement et de Build Conseils) propose une renaturation d'envergure sur le lac - non pas comme une simple logique de compensation – mais comme un projet ambitieux et primordial visant à améliorer la biodiversité riveraine et qui se réalisera par phases successives dans l'espace et dans temps. En réalisant un milieu favorable aux hélophytes en amont à distance de l'actuelle jetée et libérant l'espace en aval pour le développement des macrophytes, la renaturation va largement contribuer à la mise en valeur et la préservation du patrimoine bâti et naturel autour du Jet d'eau. Nous proposons également de valoriser la diversité des usages du quai qui constitue une qualité essentielle du lieu. Une nouvelle estacade proposée le long du port des Eaux-Vives va permettre la conciliation, le maintien et même l'augmentation des usages existants, notamment l'accès à l'eau. Ce nouvel ouvrage offrira aux habitantes et habitants une baignade inédite dans un site extraordinaire.

Afin de répondre à ces ambitions, le projet se fonde sur un processus de transformation du lieu progressif avec ceux qui sont déjà-là (ville, canton, associations et actrices et acteurs privées et privés) et à partir de ce qui est déjà-là, sur le temps court et le temps long simultanément. Cette transformation continuelle est envisagée au travers d'une série d'actions et des enseignements issus de ces expérimentations afin d'agir tout de suite pour améliorer l'existant.

Tout de suite, sans attendre, nous proposons :

- d'installer de la maison du projet in situ ;
- de déplacer les bains existants à l'intérieur l'estacade en F et ainsi, libérer la vue du Jet d'eau ;
- de démarrer les premiers essais de renaturation.

Puis progressivement :

- de déplacer les enrochements et enclencher un processus progressif de renaturation en amont de la jetée ;
- en aval, de supprimer l'estacade en F, libérer la fourrière et les chantiers lacustres au profit d'une renaturation sous-lacustre ;
- de réaliser la nouvelle estacade du port et y installer les places d'amarrage existantes sur la jetée ;
- d'expérimenter différents dispositifs de baignade (pontons, estacade) sur plusieurs sites en amont, puis de réaliser un dispositif de baignade le long de la nouvelle estacade ;
- d'installer un pavillon multi-usages sur le quai pour y regrouper les activités.

éditeur
OFFICE CANTONAL DES BÂTIMENTS
OFFICE CANTONAL DE L'EAU
VILLE DE GENÈVE

mise en page
M&R conseils projets immobiliers SA

impression et reliure
Héliographie Girard

tirage n°1
250 exemplaires

République et canton de Genève
Département du territoire
Office cantonal de l'eau
Avenue de Sainte-Clotilde 25
CH - 1205 Genève

République et canton de Genève
Département du territoire
Office cantonal des bâtiments
Route des Jeunes 1A
1227 Les Acacias

Ville de Genève
Rue de la Croix-Rouge 4
CH - 1211 Genève 3